GRAND CONSEIL **M 3146**
de la République et canton de Genève

Signataires : Natacha Buffet-Desfayes, Murat-Julian Alder, Philippe Meyer, Alexis Barbey, Rémy Burri, Thierry Oppikofer

Date de dépôt : 11 août 2025

Proposition de motion
pour des emplois temporaires et flexibles de surveillantes et surveillants d'élèves au cycle d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– la croissance constante du nombre d'élèves dans les cycles d'orientation genevois[1], dont une hausse de 1800 élèves à l'horizon 2028[2] ;
– l'augmentation du nombre d'élèves par établissement en raison des retards pris dans la construction des futurs cycles d'orientation supplémentaires ;
– le risque de détérioration du climat scolaire qui résulte des hausses du nombre d'élèves dans les cycles d'orientation ;
– la nécessité de mettre en place les meilleures conditions possibles pour assurer un climat scolaire de qualité dans les cycles d'orientation ;
– le bien-fondé d'étoffer l'encadrement et l'accompagnement des élèves du cycle d'orientation en dehors de salles de classe et/ou des heures de cours en proposant des emplois flexibles et temporaires à des personnes en formation ou en réorientation professionnelle ;
– le manque désormais criant de « petits jobs » pour les personnes en formation ou les personnes en réorientation professionnelle ;

1 https://www.ge.ch/document/chiffres-conditions-cles-rentree-scolaire-2024
2 https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/Cycles-d-orientation-debordes-des-parents-reclament-un-plan-d-urgence.html

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 08.25

– la riche et précieuse expérience professionnelle que l'exercice de « petits jobs » pendant la formation ou la réorientation professionnelle peut apporter ;
– le soutien incontestable que des surveillantes et surveillants d'élèves apporteraient aux équipes de professionnels de l'encadrement et de suivi des élèves du cycle d'orientation ;
– le fait que des surveillantes et surveillantes peuvent effectuer des tâches diverses et variées indispensables au bon fonctionnement d'une école (surveillance et garantie de la sécurité des élèves avant et après les cours, pendant les pauses, les retenues, certaines sorties scolaires, assurance du respect des règles de l'école, etc.) ;
– que bon nombre d'écoles privées du canton de Genève offrent des « petits jobs » de surveillantes et surveillants d'élèves dans leurs établissements ;
– que ce système existe depuis de nombreuses années et offre donc satisfaction aux écoles qui emploient des surveillantes et surveillants d'élèves ainsi qu'aux parents d'élèves de ces établissements,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité de créer des emplois temporaires et flexibles de surveillantes et surveillants d'élèves dans les cycles d'orientation du canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'augmentation continue du nombre d'élèves dans les cycles d'orientation de notre canton pose des défis toujours plus nombreux et plus importants.

Les enseignantes et enseignants du cycle d'orientation et les équipes pluridisciplinaires assurent déjà le meilleur encadrement et suivi possible des élèves du CO et leur travail quotidien est à saluer.

Or, il apparaît que l'augmentation constante du nombre d'élèves au cycle d'orientation présente le risque de gâter le climat scolaire, si fondamental pour toutes les personnes en formation, et tout particulièrement pour les jeunes scolarisés au secondaire I.

C'est la raison pour laquelle il est primordial de soutenir les professionnels (doyennes et doyens, secrétaires, psychologues, conseillères et conseillers en orientation, enseignantes et enseignants…) qui assurent l'encadrement et le suivi de ces élèves en dehors des salles et/ou en dehors des heures de cours ainsi que le maintien d'un bon climat scolaire.

C'est la raison pour laquelle, à l'instar de certaines écoles privées du canton, la création d'emplois temporaires et flexibles de surveillants permettrait aux professionnels actifs au sein des cycles d'orientation de se concentrer en priorité sur leurs tâches pédagogiques et administratives.

La présence de surveillantes et surveillants d'élèves permettrait ainsi, par exemple, d'encadrer les arrivées et départs des élèves, de surveiller les élèves pendant les pauses, de les accompagner lors de certaines sorties scolaires, de garantir leur sécurité, leur ponctualité et le respect des règles de l'école.

Leur présence devrait également permettre de prévenir les potentiels dangers venant de l'extérieur de l'établissement scolaire, mais également le harcèlement scolaire qui se joue, en partie, avant et après les cours.

De tels emplois temporaires et flexibles pourraient ainsi être occupés par des jeunes en formation ou encore par des personnes en réorientation professionnelle auxquelles ils apporteraient une riche et précieuse expérience professionnelle.

Au vu de ces explications, les signataires du présent texte vous prient, Mesdames et Messieurs les députés, de lui réserver un accueil favorable.